



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Compte de concours financiers  
Mission interministérielle

**Prêts et avances  
à des particuliers  
ou à des organismes privés**



**2023**



## Note explicative

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2023 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

**■ Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2023 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

**■ Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2023 sont précisés.

**■ Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.**



# Sommaire

---

<b>MISSION : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	11
<b>PROGRAMME 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Présentation des crédits	17
Justification au premier euro	19
<i>Éléments transversaux au programme</i>	19
<i>Justification par action</i>	21
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	21
<b>PROGRAMME 862 : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>23</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	25
1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises	25
Présentation des crédits	28
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	31
<i>Justification par action</i>	34
01 – Prêts pour le développement économique et social	34
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	35
<b>PROGRAMME 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie</b>	<b>37</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Présentation des crédits	39
Justification au premier euro	41
<i>Éléments transversaux au programme</i>	41
<i>Justification par action</i>	43
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	43
<b>PROGRAMME 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</b>	<b>45</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	46
Présentation des crédits	47
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Justification par action</i>	51
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	51
<b>PROGRAMME 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>	<b>53</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Présentation des crédits	56
Justification au premier euro	59
<i>Éléments transversaux au programme</i>	59
<i>Justification par action</i>	62

01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	62
<b>PROGRAMME 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine</b>	<b>63</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Objectifs et indicateurs de performance	66
1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise	66
2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire	68
Présentation des crédits	71
Justification au premier euro	74
<i>Éléments transversaux au programme</i>	74
<i>Justification par action</i>	76
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	76

MISSION  
**Prêts et avances à des particuliers  
ou à des organismes privés**

---

## Présentation du compte

Ce compte est composé de quatre sections :

- **Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »**

Depuis 2014, cette première section ne comporte plus que les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04 du programme 861).

- **Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social »**

La deuxième section correspond : • aux « Prêts pour le développement économique et social », (programme 862) ;

- aux « Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran » (programme 868) ;
- aux « Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir » (programme 876, qui porte le financement en prêt du plan Nano 2022) ;
- aux prêts pour le « Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie » (programme 878, créé en 2021).

- **Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »**

La troisième section comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » (programme 869).

- **Section n° 4 : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »**

La quatrième section comporte une unique action : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 » (programme 877).

## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
<i>Prévision LFI</i> Exécution				
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	19 113	50 000 50 000	50 000 50 000	-50 000 -30 887
861 - Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 50 000	50 000 50 000	
Section : Prêts pour le développement économique et social	480 582 967 504 993 560	75 000 000 143 670 000	106 000 000 122 670 000	+374 582 967 +382 323 560
862 - Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 143 670 000	75 000 000 91 670 000	
876 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	31 000 000 31 000 000	
878 - Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie		0 0	0 0	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		200 000 000 0	388 400 000 352 159 146	-388 400 000 -352 159 146
869 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		200 000 000 0	388 400 000 352 159 146	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	19 748 052	0 22 088 000	0 22 088 000	-2 339 948
877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		0 22 088 000	0 22 088 000	
<b>Total et solde</b>	<b>480 582 967</b> <b>524 760 724</b>	<b>275 050 000</b> <b>165 808 000</b>	<b>494 450 000</b> <b>496 967 146</b>	<b>-13 867 033</b> <b>+27 793 578</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>-3 964 203 300</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

#### Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Le solde négatif constaté de -30 887 € moins élevé qu'en LFI correspond à l'encaissement en recettes de remboursement de prêts antérieurs.

#### Section « Prêts pour le développement économique et social »

Le solde exécuté est négatif, pour un montant nettement supérieur à la prévision : la nette augmentation des recettes encaissées par rapport à la prévision ne compense pas la forte hausse des dépenses financées par les reports de crédits ouverts sur le programme 862.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		19 113	+19 113
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat			
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		19 113	+19 113
Section : Prêts pour le développement économique et social	480 582 967	504 993 560	+24 410 593
05 - Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel			
06 - Prêts pour le développement économique et social	41 582 967	62 921 554	+21 338 587
07 - Prêts à la filière automobile			
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises		442 072 005	+442 072 005
12 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	439 000 000		-439 000 000
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19		19 748 052	+19 748 052
11 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19		19 748 052	+19 748 052
<b>Total</b>	<b>480 582 967</b>	<b>524 760 724</b>	<b>+44 177 757</b>

### Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Les recettes, légèrement supérieures à la prévision initiale, correspondent aux mensualités de remboursement des dernières avances en cours.

### Section « Prêts pour le développement économique et social »

Les recettes correspondent :

- sur la ligne 06 a des remboursements de prêts du fonds de développement économique et social (FDES) consentis à des entreprises en difficulté dans le cadre de plans de sauvetage. Compte tenu de la nature des prêts accordés, les recettes, comme la consommation de crédits du programme 862, sont volatiles et peuvent évoluer significativement en cours de gestion. Les recettes perçues en 2023 ont en outre été nettement supérieures aux prévisions dans la mesure où elles intègrent (i) des remboursements de prêts antérieurs dans le cadre de dispositifs de refinancement par des nouveaux prêts du FDES ainsi que (ii) des remboursements accélérés de certains prêts ;
- sur la ligne 07 au remboursement de prêts accordés entre 2010 et 2015 à la filière automobile sur le programme 863 ;
- sur la ligne 09 au remboursement de prêts accordés à Bpifrance et à la Caisse des dépôts et consignations en 2014, dans le cadre du dispositif PIA 2, sur le programme 866 « Prêts aux petites et moyennes entreprises ».

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>			
Prévision	50 000	50 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000	50 000	
Exécution	50 000	50 000	
<b>862 – Prêts pour le développement économique et social</b>			
Prévision	551 033 552	558 133 552	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 000 000	75 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	476 033 552	483 133 552	
Exécution	143 670 000	91 670 000	
<b>878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie</b>			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
<b>876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</b>			
Prévision	0	31 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	31 000 000	
Exécution	0	31 000 000	
<b>869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>			
Prévision	200 000 000	372 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	200 000 000	388 400 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	0	-16 400 000	
Exécution	0	352 159 146	
<b>877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine</b>			
Prévision	32 088 000	32 088 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	32 088 000	32 088 000	
Exécution	22 088 000	22 088 000	
<b>Total Prévision</b>	<b>783 171 552</b>	<b>993 271 552</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>165 808 000</b>	<b>496 967 146</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 453 886 500	75 000 000 143 670 000	75 000 000 607 786 500	75 000 000 91 670 000
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 446 992 000	75 000 000 143 050 000	75 000 000 600 892 000	75 000 000 91 050 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	0 6 894 500	0 620 000	0 6 894 500	0 620 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	220 000 000 220 000 000	0 0	220 000 000 220 000 000	0 0
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	220 000 000 220 000 000	0 0	220 000 000 220 000 000	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	32 000 000 32 000 000	31 000 000 31 000 000
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	32 000 000 32 000 000	31 000 000 31 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 100 000 000	200 000 000 0	383 000 000 248 443 989	388 400 000 352 159 146
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 100 000 000	200 000 000 0	383 000 000 248 443 989	388 400 000 352 159 146
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 88 140 702	0 22 088 000	0 88 140 702	0 22 088 000
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	0 88 140 702	0 22 088 000	0 88 140 702	0 22 088 000

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 453 886 500	75 000 000 143 670 000	75 000 000 607 786 500	75 000 000 91 670 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	75 000 000 453 886 500	75 000 000 143 670 000	75 000 000 607 786 500	75 000 000 91 670 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	220 000 000 220 000 000	0 0	220 000 000 220 000 000	0 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	220 000 000 220 000 000	0 0	220 000 000 220 000 000	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	32 000 000 32 000 000	31 000 000 31 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	32 000 000 32 000 000	31 000 000 31 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 100 000 000	200 000 000 0	383 000 000 248 443 989	388 400 000 352 159 146
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 100 000 000	200 000 000 0	383 000 000 248 443 989	388 400 000 352 159 146
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 88 140 702	0 22 088 000	0 88 140 702	0 22 088 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 88 140 702	0 22 088 000	0 88 140 702	0 22 088 000
<b>Total</b>	<b>295 050 000 862 027 202</b>	<b>275 050 000 165 808 000</b>	<b>710 050 000 1 196 371 191</b>	<b>494 450 000 496 967 146</b>
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	295 050 000 862 027 202	275 050 000 165 808 000	710 050 000 1 196 371 191	494 450 000 496 967 146



PROGRAMME 861  
**Prêts et avances pour le logement  
des agents de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Bertrand DUMONT

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

#### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

Deux prêts ont été accordés en 2023 pour un total de 50 000 euros.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	50 000		50 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	50 000		50 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Prêts et avances	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000 50 000	50 000 50 000		50 000 50 000	50 000 50 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>50 000</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>50 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>50 000</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>50 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>50 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>50 000</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>-50 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>50 000</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>50 000</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000 50 000	50 000 50 000		50 000 50 000	50 000 50 000

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire et sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000	50 000	50 000	50 000
Prêts et avances	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

La totalité des crédits ouverts en loi de finances sur ce programme a été consommée en 2023 : deux agents de l'État ont bénéficié d'une avance.



PROGRAMME 862  
**Prêts pour le développement économique  
et social**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des participations ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit. Ces prêts remboursables sont rémunérés. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement mais qui démontrent une viabilité à moyen terme.

Les dispositifs mis en place dans le contexte de crise économique liée à la Covid-19, à savoir les prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) ainsi que le fonds de transition, ont pris fin en 2022. Cependant, les Encadrements temporaires des aides d'État mis en place par la Commission européenne dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise induite par la guerre en Ukraine ont perduré jusqu'au 31 décembre 2023, de sorte que l'exercice 2023 a continué d'être marqué par l'application de règles exceptionnels pour l'octroi des prêts du FDES.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

#### **OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises**

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

### INDICATEUR

#### 1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,1	1,1	5	1,22	amélioration	5

#### Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

L'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	84	0	50	40	amélioration	50
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Sans objet	Sans objet	70	57	amélioration	50

#### Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020-2022 de prêts participatifs de l'État.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Pour l'indicateur 1.1

Sur l'exercice 2023, l'effet de levier s'établit à 1,22, en légère amélioration par rapport aux deux exercices précédents (1,1 en 2021 et 2022). Cette amélioration marque un début de retour à un effet de levier plus classique par rapport aux pratiques préalables à la crise sanitaire. Le réalisé demeure cependant en-deçà de la cible. Cela s'explique principalement par la persistance d'un contexte économique très incertain et les difficultés d'accès au crédit pour certaines entreprises suivies par le CIRI ou les CODEFI. Sur le plan juridique, ce résultat intervient dans le contexte d'une prolongation de l'encadrement temporaire des aides d'État mis en place par la Commission européenne dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise induite par la guerre en Ukraine et qui a permis d'assouplir la doctrine d'intervention de l'État.

### Pour l'indicateur 1.2

Le premier sous-indicateur ressort à 40 % pour l'exercice 2023, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2022 mais légèrement en-deçà de la cible de 50 %. Cela s'explique principalement par la persistance d'un contexte économique très incertain, qui ne pouvait pas être anticipé lors de l'octroi des prêts en N-3, et qui est de nature à affecter plus sévèrement les entreprises par hypothèse fragiles qui ont bénéficié de ces prêts.

Le second sous-indicateur ressort à 57 % pour l'exercice 2023, légèrement en-deçà de la cible de 70 %. Les mêmes éléments d'analyse peuvent être avancés que pour le premier sous-indicateur, *mutatis mutandis*.

## INDICATEUR

1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social (du point de vue du contribuable)

	Unité	Indicateur de contexte	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	Non	1,1	1,1	5	1,22	amélioration	5

### Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

L'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Sur l'exercice 2023, l'effet de levier s'établit à 1,22, en légère amélioration par rapport aux deux exercices précédents (1,1 en 2021 et 2022). Cette amélioration marque un début de retour à un effet de levier plus classique par rapport aux pratiques préalables à la crise sanitaire. Le réalisé demeure cependant en-deçà de la cible. Cela s'explique principalement par la persistance d'un contexte économique très incertain et les difficultés d'accès au crédit pour certaines entreprises suivies par le CIRI ou les CODEFI. Sur le plan juridique, ce résultat intervient dans le contexte d'une prolongation de l'Encadrement temporaire des aides d'État mis en place par la Commission européenne dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise induite par la guerre en Ukraine et qui a permis d'assouplir la doctrine d'intervention de l'État.

**INDICATEUR**

1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	Indicateur de contexte	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Non	84	0	50	40	amélioration	50
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Non	Sans objet	Sans objet	70	57	absence d'amélioration	50

**Commentaires techniques**

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020-2022 de prêts participatifs de l'État.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le premier sous-indicateur ressort à 40 % pour l'exercice 2023, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2022 mais légèrement en-deçà de la cible de 50 %. Cela s'explique principalement par la persistance d'un contexte économique très incertain, qui ne pouvait pas être anticipé lors de l'octroi des prêts en N-3, et qui est de nature à affecter plus sévèrement les entreprises par hypothèse fragiles qui ont bénéficié de ces prêts.

Le second sous-indicateur ressort à 57 % pour l'exercice 2023, légèrement en-deçà de la cible de 70 %. Les mêmes éléments d'analyse peuvent être avancés que pour le premier sous-indicateur, *mutatis mutandis*.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	143 050 000	<b>75 000 000</b> <b>143 050 000</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		620 000	<b>0</b> <b>620 000</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>75 000 000</b>		<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+476 033 552	+476 033 552	
Total des AE ouvertes		551 033 552	551 033 552	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>143 670 000</b>	<b>143 670 000</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	91 050 000	<b>75 000 000</b> <b>91 050 000</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		620 000	<b>0</b> <b>620 000</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>75 000 000</b>		<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+483 133 552	+483 133 552	
Total des CP ouverts		558 133 552	558 133 552	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>91 670 000</b>	<b>91 670 000</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 446 992 000	75 000 000	75 000 000 446 992 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	6 894 500	0	0 6 894 500
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>453 886 500</b>		<b>453 886 500</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 600 892 000	75 000 000	75 000 000 600 892 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	6 894 500	0	0 6 894 500
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>607 786 500</b>		<b>607 786 500</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	453 886 500	75 000 000	143 670 000	607 786 500	75 000 000	91 670 000
Prêts et avances	453 886 500	75 000 000	143 670 000	607 786 500	75 000 000	91 670 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>75 000 000</b>			<b>75 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+476 033 552			+483 133 552	
<b>Total*</b>	<b>453 886 500</b>	<b>551 033 552</b>	<b>143 670 000</b>	<b>607 786 500</b>	<b>558 133 552</b>	<b>91 670 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		476 033 552		483 133 552				
<b>Total</b>		<b>476 033 552</b>		<b>483 133 552</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>476 033 552</b>		<b>483 133 552</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 143 050 000	75 000 000 143 050 000		75 000 000 91 050 000	75 000 000 91 050 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		620 000	0 620 000		620 000	0 620 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+476 033 552	+476 033 552		+483 133 552	+483 133 552
Total des crédits ouverts	0	551 033 552	551 033 552	0	558 133 552	558 133 552
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>143 670 000</b>	<b>143 670 000</b>	<b>0</b>	<b>91 670 000</b>	<b>91 670 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+407 363 552	+407 363 552		+466 463 552	+466 463 552

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2023, le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 476 033 552 € en AE et 483 133 552 € en CP.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>551 033 552</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>558 133 552</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>143 670 000</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>91 670 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>5 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>407 363 552</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>86 670 000</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>7 100 000</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 7 100 000</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>5 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>2 100 000</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>143 670 000</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>86 670 000</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>57 000 000</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 59 100 000</b>
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>59 100 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

Le montant d'AE engagées en 2023 s'élève à 145 770 000 € ; le montant indiqué (E2) de 143 670 000 € prend en compte un retrait d'engagement sur exercice antérieur de 2 100 000 € en 2023. Le montant des engagements antérieurs à 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4) est donc nul. Le montant des engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5) s'élève à 59 100 000 €.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prêts pour le développement économique et social

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 143 050 000	<b>75 000 000</b> <b>143 050 000</b>		75 000 000 91 050 000	<b>75 000 000</b> <b>91 050 000</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	143 050 000	75 000 000	91 050 000
Prêts et avances	75 000 000	143 050 000	75 000 000	91 050 000
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>143 050 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>91 050 000</b>

Cette action a pour finalité d'accorder une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) ou un CODEFI peut, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché (hors doctrine autorisée par l'encadrement temporaire aux aides d'État de la Commission européenne). Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2023, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits ouverts dans le contexte de crise sanitaire et reportés et non utilisés en 2022, ouverts par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 au titre du fonds de transition. Ce qui a porté l'enveloppe de crédits disponibles pour 2023 à 551 033 552 € d'AE et 558 133 552 € de CP.

## ACTION

### 02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		620 000	0		620 000	0
			<b>620 000</b>			<b>620 000</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		620 000		620 000
Prêts et avances		620 000		620 000
<b>Total</b>		<b>620 000</b>		<b>620 000</b>

Cette action vise à financer les prêts participatifs au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, attribués à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 et enfin par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

Les modalités d'utilisation de ces crédits sont précisées par le décret n° 2020-1314 du 30 octobre 2020 relatif aux modalités d'utilisation des crédits inscrits pour les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Ces prêts participatifs ont pour finalité d'améliorer la structure de bilan des entreprises bénéficiaires, et de leur permettre de disposer d'un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, le prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %.

La consommation s'élève à 0,62 M€ en AE et CP pour les prêts octroyés fin décembre 2022 et comptabilisés en 2023). Le dispositif n'a pas été prolongé en 2023.



PROGRAMME 878  
**Soutien à la filière nickel  
en Nouvelle Calédonie**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Bertrand DUMONT

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

#### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Le programme 878 contribue à soutenir les activités de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a ouvert 220 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Un prêt de 220 M€ a donc été accordé le 25 mars 2022, après le prêt de 200 M€ consenti en 2021. Ces prêts ont pour objet le financement de la société Prony Resources New Caledonia (PRNC) dans le cadre de la reprise de l'activité de la société minière Vale Nouvelle-Calédonie.

La société PRNC est une entreprise d'extraction de minerai (latérites et saprolites) et de production de nickel et de cobalt dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. La poursuite de l'exploitation du site imposait de mettre en œuvre une transformation de son modèle sur le plan financier, industriel et écologique. Ce second prêt de 220 M€ a notamment pour objet de financer le programme de transition écologique du site d'exploitation.

Cette mesure de soutien financier témoigne de l'importance accordée par l'État à la pérennisation de l'activité de ce site industriel, indispensable à l'activité locale d'extraction minière et de transformation du nickel, et son intérêt dans la préservation des retombées associées à cette activité pour l'économie de Nouvelle-Calédonie.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
	0	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
	0	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	220 000 000 220 000 000	220 000 000	220 000 000 220 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>220 000 000</b>	<b>220 000 000</b>	<b>220 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>220 000 000</b>		<b>220 000 000</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	220 000 000 220 000 000	220 000 000	220 000 000 220 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>220 000 000</b>	<b>220 000 000</b>	<b>220 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>220 000 000</b>		<b>220 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	220 000 000	0	0	220 000 000	0	0
Prêts et avances	220 000 000	0	0	220 000 000	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
<b>Total*</b>	<b>220 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>220 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI</i> Consommation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie			0 0			0 0

Le groupe brésilien Vale a cédé en décembre 2020 son site minier de Nouvelle-Calédonie au consortium Prony Resources New Caledonia (PRNC). Le site minier est situé à Goro, à 60 km au sud de Nouméa et se compose d'une mine de nickel, d'une usine hydro-métallurgique et d'un port.

Un prêt de 220 M€ a été accordé le 25 mars 2022 qui intervient après le prêt de 200 M€ consenti en 2021 dans le cadre du projet global de réorganisation du capital et d'un plan d'apport de financements (1,1 Md€ au total), devant garantir la pérennité des emplois et de l'activité.

Il n'a pas donc pas été octroyé de prêts en 2023.



PROGRAMME 876  
**Prêts octroyés**  
dans le cadre des programmes  
des investissements d'avenir

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre de la contribution du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3 à destination de l'entreprise SOITEC.

En effet, le financement du plan Nano 2022 par le PIA 3 s'élève à 368 M€ en subvention et 200 M€ en prêt. Il est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).

Plus largement, le plan Nano 2022, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1 Md€, et génèrera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total. Il s'agit d'un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité. Ce programme poursuit le paiement des échéances du prêt avec 31 M€ en 2023 et un dernier versement de 11 M€ prévu pour 2024.

Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs pour les écosystèmes français et européens.

En France, les retombées attendues incluent :

- des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5 Md€ ;
- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	31 000 000 31 000 000	31 000 000 31 000 000	31 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	31 000 000	31 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	32 000 000 32 000 000	32 000 000	32 000 000 32 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>32 000 000</b>	<b>32 000 000</b>	<b>32 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>32 000 000</b>		<b>32 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	32 000 000	31 000 000	31 000 000
Prêts et avances	0	0	0	0	31 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	0	0	32 000 000	0	31 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>31 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			0 0		31 000 000 31 000 000	31 000 000 31 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	31 000 000	31 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	31 000 000	31 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>31 000 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>31 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>31 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>42 000 000</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>42 000 000</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>31 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>11 000 000</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>11 000 000</b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>11 000 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			<b>0</b>		31 000 000	<b>31 000 000</b>
			<b>0</b>		31 000 000	<b>31 000 000</b>

Le prêt d'un montant de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC dans la réalisation des investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre du plan Nano 2022, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme. 189 M€ ont été versés depuis 2020 correspondant aux tirages successifs du prêt dont 31 M€ en 2023. 11 M€ resteront à verser en 2024 conformément à l'échéancier de tirage figurant dans le contrat de prêt entre la Caisse des dépôts et consignations et l'entreprise SOITEC. Le prêt a une durée de douze ans à compter du 27 mars 2020. Les premiers remboursements du capital du prêt interviennent depuis septembre 2022. Les premiers intérêts sont reversés depuis 2020 (dont 1,4 M€ pour 2020-2021).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			31 000 000	31 000 000
Prêts et avances			31 000 000	
Dépenses de participations financières				31 000 000
<b>Total</b>			<b>31 000 000</b>	<b>31 000 000</b>

Le versement de 31 M€ est intervenu en 2023 conformément à la prévision initiale.



PROGRAMME 869  
**Prêts à la société concessionnaire  
de la liaison express entre Paris  
et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Rodolphe Gintz

Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

En Conseil des ministres, le 20 décembre 2023, M. Rodolphe GINTZ est nommé directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités. Il prend ses fonctions le 2 janvier 2024.

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » permet le financement de la construction de l'infrastructure du projet de liaison ferroviaire « CDG Express ».

Ce projet vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. L'aéroport a accueilli en 2023 un peu plus de 67 millions de voyageurs et se classe au troisième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables, il ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Le projet consiste donc à réaliser cette liaison directe en 20 minutes à raison d'un train toutes les quinze minutes, entre cinq heures du matin et minuit, sept jours sur sept. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

La réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux est confiée à une société détenue à parts égales par SNCF Réseau, le Groupe Aéroports de Paris et la Caisse des dépôts et consignations. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société « Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express » (GI CDG Express) pour une durée de la concession de 50 ans à partir de la mise en service. L'exploitation de la ligne a par ailleurs été confiée par l'État, au terme d'une procédure de mise en concurrence, à un groupement associant Keolis et RATP Développement. Le contrat de service public pour l'exploitation de la ligne CDG Express, signé le 18 juillet 2019, prévoit en outre que l'entreprise assure les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant.

La mise en service, initialement prévue fin 2023, a été reportée une première fois à la fin de l'année 2025 afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires affectées par la réalisation de la liaison, en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont estimés, hors deuxième report du projet (cf. *infra*) à 1,9 Md€, auxquels s'ajoutent 0,3 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, pour environ 530 M€, contribue directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, la ligne K du Transilien et les trains express régionaux Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement total de 2,2 Md€ est couvert de la manière suivante :

- les apports en fonds propres des actionnaires du GI CDG Express, pour 0,4 Md€ ;
- un emprunt auprès de l'État, objet du présent programme, 1,8 Md€ ayant été engagés sur le programme avant 2023.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements de l'exploitant du service ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure, l'exploitant tirant lui-même ses recettes de la vente des titres de transport auprès du public ;
- les versements de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, répartissant le produit des péages acquittés par l'exploitant au titre de l'utilisation des voies et espaces utilisés par l'exploitant et financés par le projet ;
- le produit de la taxe aéroportuaire prévue à l'article L. 422-26-1 du code des impositions des biens et des services. Cette taxe s'appliquera, à partir de 2026, aux passagers de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager.

La réalisation du projet a été impactée, en 2020, par la crise sanitaire et l'annulation partielle de l'autorisation environnementale du projet par le tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. L'annulation partielle de cette autorisation, dont la légalité a par la suite été confirmée par la Cour administrative d'appel de Paris le 18 avril 2022, a entraîné une suspension des travaux de plus de quatre mois dont le retard n'a pas pu être rattrapé. Compte tenu de l'imbrication des calendriers de réalisation des projets ferroviaires sur l'axe Nord, un scénario de reprogrammation reposant sur un report de la mise en service commerciale du projet CDG Express début 2027, au lieu de décembre 2025, a été retenu en novembre 2021.

Les conséquences techniques, financières et juridiques de ce nouveau report sur le contrat de concession nécessiteront la conclusion d'un deuxième avenant au contrat qui devrait être conclu en 2024. Les 200 M€ d'AE ouvertes en 2023 seront ainsi reportés en 2024 et compléteront les 300 M€ d'AE prévues en LFI 2024 pour couvrir les surcoûts générés par ce deuxième report.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	200 000 000	<b>200 000 000</b> 0	200 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	200 000 000	200 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	388 400 000 352 159 146	<b>388 400 000</b> <b>352 159 146</b>	388 400 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>388 400 000</b>	<b>388 400 000</b>	<b>388 400 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-16 400 000	-16 400 000	
Total des CP ouverts	372 000 000	372 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>352 159 146</b>	<b>352 159 146</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	100 000 000	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	383 000 000 248 443 989	383 000 000	383 000 000 248 443 989
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>383 000 000</b>	<b>383 000 000</b>	<b>383 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>248 443 989</b>		<b>248 443 989</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	100 000 000	200 000 000	0	248 443 989	388 400 000	352 159 146
Prêts et avances	100 000 000	200 000 000	0	248 443 989	388 400 000	352 159 146
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>200 000 000</b>			<b>388 400 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2					-16 400 000	
<b>Total*</b>	<b>100 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>248 443 989</b>	<b>372 000 000</b>	<b>352 159 146</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023								16 400 000
<b>Total</b>								<b>16 400 000</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>								<b>16 400 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		200 000 000	200 000 000 0		388 400 000 352 159 146	388 400 000 352 159 146
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>388 400 000</b>	<b>388 400 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP					-16 400 000	-16 400 000
Total des crédits ouverts	0	200 000 000	200 000 000	0	372 000 000	372 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>352 159 146</b>	<b>352 159 146</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+200 000 000	+200 000 000		+19 840 854	+19 840 854

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	200 000 000	200 000 000	0	388 400 000	388 400 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>388 400 000</b>	<b>388 400 000</b>

Les montants des AE et CP prévus dans le PLF 2023 ont été votés sans amendement de sorte que les montants de la LFI 2023 leur sont égaux.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>200 000 000</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>372 000 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>352 159 146</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>352 159 146</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>200 000 000</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>678 056 239</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) <b>678 056 239</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>352 159 146</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>325 897 092</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 325 897 092</b>
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>367 200 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>-41 302 908</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les 200 M€ d'AE ouvertes en LFI 2023 et non engagées seront reportées en 2024. Le montant de la LFI 2024 en CP de 367,2 M€ est, compte tenu du montant global d'AE engagé à fin 2023 (1,8 Md€) supérieur de 41,3 M€ aux restes à payer fin 2023. Cet écart est amené à être résorbé dans la mesure où l'avenant n° 2 au contrat qui devrait être signé en 2024 augmentera sensiblement le montant des engagements du programme.

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		200 000 000	<b>200 000 000</b> 0		388 400 000 352 159 146	<b>388 400 000</b> <b>352 159 146</b>

Comme évoqué *supra*, les conséquences techniques, financières et juridiques du report de la mise en service sur le contrat de concession nécessiteront la conclusion d'un deuxième avenant au contrat de concession qui doit intervenir en 2024. Compte tenu des premières estimations des surcoûts, 200 M€ d'AE ont été ouvertes en 2023 sur le programme 869, qui seront reportés et compléteront les 300 M€ d'AE inscrites en LFI 2024 afin de couvrir l'augmentation du montant des prêts du programme découlant de cet avenant.

La consommation des crédits de paiement en 2023 correspond au financement, d'une part, des dépenses de travaux du projet de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, après validation par l'organisme technique indépendant prévu par le contrat de concession et, d'autre part, aux dépenses forfaitaires du gestionnaire d'infrastructure.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	200 000 000		388 400 000	352 159 146
Prêts et avances	200 000 000		388 400 000	352 159 146
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>		<b>388 400 000</b>	<b>352 159 146</b>

PROGRAMME 877  
**Avances remboursables et prêts bonifiés  
aux entreprises touchées par la crise de la covid-19  
ou par le conflit en Ukraine**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Thomas Courbe

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine

Le programme temporaire 877 a été créé dans le cadre de la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Il avait pour vocation de répondre aux difficultés économiques des entreprises touchées dans le contexte de la crise sanitaire, en mettant en place un dispositif public d'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, selon des principes compatibles avec la réglementation européenne des aides d'État. La création de ce dispositif discrétionnaire visait ainsi principalement à répondre aux difficultés des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés sur la base d'une doctrine d'intervention adaptée aux entreprises fragilisées et considérées comme stratégiques pour l'industrie française ou sensibles socialement sur un territoire. Cette cible a par la suite été élargie aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le programme, qui devait prendre fin au 31 décembre 2020, a été prolongé à trois reprises :

- Jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 en date du 23 décembre 2020 ;
- Jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret n° 2021-839 en date du 29 juin 2021 ;
- Jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 en date du 30 décembre 2021.

L'encadrement temporaire des aides d'État dans lequel s'inscrivait ce dispositif s'est terminé le 30 juin 2022.

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine, le champ d'application du dispositif a été élargi par la loi de finances rectificative n° 1 du 16 août 2022. La cible d'entreprises demeure identique, à savoir les PME et ETI qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

Le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022 d'application du dispositif de prêts bonifiés a permis d'allouer de tels prêts jusqu'au 31 décembre 2023. Depuis la création du programme, 297 prêts bonifiés et avances remboursables ont été alloués et ont permis de soutenir 280 entreprises et 24 357 emplois.

---

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise**

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Effet de levier sur l'apport d'autres financements

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement

INDICATEUR 1.4 : Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

**OBJECTIF 2 : Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire**

INDICATEUR 2.1 : Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'emplois soutenus

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

### INDICATEUR

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	2	18	15	31	absence amélioration	35

#### Commentaires techniques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

### ANALYSE DES RÉSULTATS

À 31 %, le taux de défaillance est sensiblement supérieur à la prévision (15 %). Cela coïncide avec la montée en puissance des remboursements des prêts à taux bonifié alloués, qui bénéficient d'une année de différé de remboursement (les avances remboursables comportant pour leur part un différé de remboursement de 3 ans).

Il convient d'observer que le taux de défaillance prévisionnel a été établi en N-1, avec une faible visibilité sur le contexte du conflit en Ukraine et son impact sur les prix de l'électricité et du gaz ainsi que sur l'inflation des matières premières en général le niveau de la consommation et des taux d'intérêts, phénomènes conjoncturels qui ont très substantiellement réduit les marges de manœuvre des entreprises bénéficiaires d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié.

### INDICATEUR

1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	31,6	52,7	50	50	cible atteinte	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Financement privé ou des collectivités territoriales.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible 2023 renseignée dans le cadre du PAP 2023 était « sans objet ». En effet, la mise en œuvre du dispositif élargi aux entreprises touchées par le conflit en Ukraine prévue en 2022 a été décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire européen. La cible 2023 relative à l'effet de levier sur l'apport d'autres financements a été renseignée dans le PAP 2024 et a été fixée à 50 %.

Ainsi, l'effet de levier constaté (50 %) est sensiblement conforme aux prévisions et atteint même 68 % si l'on tient compte des prêts octroyés en décembre 2023 mais non décaissés.

Les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier sont les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), plans CCSF, autres aides publiques (conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est à dire la part non garantie par l'État) est pris en compte. En cas d'octroi de PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est donc plus important. Des efforts importants ont été fournis par la Mission de restructuration des entreprises (MRE) et ses Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) pour maximiser l'effet de levier du dispositif, en dépit de plusieurs cas particuliers (ex. sorties de procédures collectives avec « débancairisation »).

## INDICATEUR

### 1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de recouvrement	%	92,2	53,1	85	41	absence amélioration	40

#### Commentaires techniques

Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données disponibles à date pour le calcul du taux de recouvrement 2023 sont incomplètes par conséquent le résultat de la cible 2023 est partiel.

Néanmoins, il convient de relever que le taux de recouvrement (41 %) est inférieur aux prévisions (85 %), ce qui coïncide avec la montée en puissance des restructurations des prêts, dans le cadre de procédures amiables et collectives, le tout, dans un contexte inflationniste en raison des distorsions de prix des contrats énergie entre l'Europe et le reste de la zone Asie ou États-Unis.

**INDICATEUR****1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	38,9	50	50	14	absence amélioration	Sans objet

**Commentaires techniques**

Périmètre : Entreprises ayant bénéficié de l'aide.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La cible 2023 renseignée dans le cadre du PAP 2023 était « sans objet ». En effet, la mise en œuvre du dispositif élargi aux entreprises touchées par le conflit en Ukraine prévue en 2022 a été décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire européen. La cible 2023 relative à la part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué renseignée dans le PAP 2024 a été fixée à 50 %.

Le résultat s'établit à 14 % et s'explique par le nombre de prêts décaissés en 2023 au nombre de trois.

Si on tient compte de l'ensemble des prêts attribués (et non pas uniquement de ceux décaissés en 2023), alors plus d'une entreprise sur deux soutenues en 2023 (55 %) entre dans le cœur de cible du dispositif.

**OBJECTIF****2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire****INDICATEUR****2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€	10 249	10 390	20 000	19 940	amélioration	Sans objet

**Commentaires techniques**

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant total accordé en € / Nombre d'emplois concernés

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La cible 2023 renseignée dans le cadre du PAP 2023 était « sans objet ». En effet, la mise en œuvre du dispositif élargi aux entreprises touchées par le conflit en Ukraine prévue en 2022 a été décalée en raison de la modification de

*l'encadrement temporaire européen. La cible 2023 au titre du montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné renseignée dans le PAP 2024 a été fixée à 20 000 €.*

En 2023, le montant moyen octroyé par emploi (19 940 €) est conforme à la prévision actualisée dans le PAP 2024 (20 000 €). La doctrine d'intervention de la DGE tend à plafonner des avances remboursables et prêts à taux bonifié qui conduiraient à un niveau de soutien dépassant 20 000 € par emploi, ce qui a mécaniquement une incidence modératrice sur l'indicateur.

## INDICATEUR

### 2.2 – Nombre d'entreprises soutenues

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'entreprises soutenues	Nb	144	84	10	3	absence amélioration	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

## ANALYSE DES RÉSULTATS

*La cible 2023 renseignée dans le cadre du PAP 2023 était « sans objet ». En effet, la mise en œuvre du dispositif élargi aux entreprises touchées par le conflit en Ukraine prévue en 2022 a été décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire européen. La cible 2023 au titre du nombre d'entreprises soutenues renseignée dans le PAP 2024 a été fixée à 10 entreprises.*

Le nombre de prêts décaissés en 2023 (trois prêts) est faible par rapport à 2022, étant précisé qu'en tenant compte des prêts octroyés tardivement (en décembre 2023) mais non décaissés en 2023 la cible de 10 entreprises soutenues est atteinte.

Le nombre d'entreprises soutenues reste toutefois très modeste par rapport au volume des prêts garantis par l'État (PGE), qui représentaient la réponse de l'État pour un traitement de masse des difficultés de trésorerie des entreprises.

## INDICATEUR

### 2.3 – Nombre d'emplois soutenus

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'emplois soutenus	Nb	12 038	8 483	1 000	1 003	cible atteinte	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Salariés des entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

*La cible 2023 renseignée dans le cadre du PAP 2023 était « sans objet ». En effet, la mise en œuvre du dispositif élargi aux entreprises touchées par le conflit en Ukraine prévue en 2022 a été décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire européen. La cible 2023 relative au nombre d'emplois soutenus renseignés dans le PAP 2024 a été fixée à 1 000 emplois.*

Pour l'exercice 2023, le nombre d'emplois soutenus (1 003) est conforme à cette prévision.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	22 088 000	0 <b>22 088 000</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+32 088 000	+32 088 000	
Total des AE ouvertes	32 088 000	32 088 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>22 088 000</b>	<b>22 088 000</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	22 088 000	0 <b>22 088 000</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+32 088 000	+32 088 000	
Total des CP ouverts	32 088 000	32 088 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>22 088 000</b>	<b>22 088 000</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	88 140 702	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>88 140 702</b>		<b>88 140 702</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	88 140 702	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>88 140 702</b>		<b>88 140 702</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	88 140 702	0	22 088 000	88 140 702	0	22 088 000
Prêts et avances	88 140 702	0	22 088 000	88 140 702	0	22 088 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+32 088 000			+32 088 000	
<b>Total*</b>	<b>88 140 702</b>	<b>32 088 000</b>	<b>22 088 000</b>	<b>88 140 702</b>	<b>32 088 000</b>	<b>22 088 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		50 000 000		50 000 000				
23/02/2023		88 486 798		88 486 798				
<b>Total</b>		<b>138 486 798</b>		<b>138 486 798</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						106 398 798		106 398 798
<b>Total</b>						<b>106 398 798</b>		<b>106 398 798</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>138 486 798</b>		<b>138 486 798</b>		<b>106 398 798</b>		<b>106 398 798</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		22 088 000	22 088 000		22 088 000	22 088 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+32 088 000	+32 088 000		+32 088 000	+32 088 000
Total des crédits ouverts	0	32 088 000	32 088 000	0	32 088 000	32 088 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>22 088 000</b>	<b>22 088 000</b>	<b>0</b>	<b>22 088 000</b>	<b>22 088 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+10 000 000	+10 000 000		+10 000 000	+10 000 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

Aucun crédit n'a été ouvert sur le programme 877 en LFI 2023, le programme ayant été alimenté par les reports de 2022 sur 2023, ouverts par les arrêtés de report du 20 janvier 2023 et du 23 février 2023, respectivement à hauteur de 50 M€ en AE et en CP et 88,48 M€ en AE et en CP.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits (500 M€ en AE et en CP) ont été ouverts en 2020 par la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020. En 2021, une annulation de crédits (-109,3 M€ en AE et en CP) est intervenue par la loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Ce programme qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 (décret n° 2020-712 du 12 juin 2020) a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 (décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020) puis jusqu'au 31 décembre 2021 (décret n° 2021-839 du 29 juin 2021) pour prendre fin le 30 juin 2022 (décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021).

En 2022, le cadre d'intervention du programme a été élargi, par la loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022, aux entreprises dont l'activité est impactée par le conflit en Ukraine. Le décret d'application du régime paru le 22 décembre 2022 (décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022) permet l'octroi de prêts bonifié jusqu'au 31 décembre 2023.

En 2023, une annulation de 106,39 M€ en AE et en CP est intervenue dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion pour 2023 (loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>32 088 000</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>32 088 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>22 088 000</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>22 088 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>22 088 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>10 000 000</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>22 088 000</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>-22 088 000</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>22 088 000</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>22 088 000</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dépenses du programme sont en AE=CP et correspondent aux versements à l'opérateur du dispositif. Aucun reste à payer n'est donc à constater au 31 décembre de chaque année.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		22 088 000	22 088 000		22 088 000	22 088 000
			0			0

Le programme 877, au sein de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », a été créé par la loi de finances rectificative n° 2 du 25 avril 2020. Il a été doté d'une enveloppe en AE et en CP de 500 M€ pour financer l'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés avec amortissement différé aux entreprises touchées par la crise sanitaire. Sa gestion a été confiée à BPI France. En 2021, 109,3 M€ en AE et CP ont été annulés en loi de finances rectificative n° 2 du 1<sup>er</sup> décembre 2021. En 2023, 106,39 M€ en AE et en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 30 novembre 2023. Le budget total dédié à ce dispositif s'élève à 284,3 M€ en AE et en CP.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		22 088 000		22 088 000
Prêts et avances		22 088 000		22 088 000
<b>Total</b>		<b>22 088 000</b>		<b>22 088 000</b>

Le programme 877 « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ou par le conflit en Ukraine », créé en 2020 par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative, a permis le versement d'avances remboursables et de prêts bonifiés aux entreprises rencontrant des difficultés de liquidités suite à la crise sanitaire. Le dispositif d'avances remboursables et de prêts bonifiés destiné aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 a pris fin le 30 juin 2022.

Néanmoins, le champ d'application du dispositif a été élargi en 2022 dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine. Le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022, d'application du dispositif de prêts bonifiés, a permis d'allouer uniquement des prêts bonifiés aux entreprises touchées par les conséquences du conflit en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2023.

Les cibles principales des prêts à taux bonifiés octroyés aux entreprises touchées par les conséquences du conflit en Ukraine sont les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État (PGE) suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

La consommation 2023 s'élève à 22,088 M€ en AE et en CP. Elle correspond à trois aides octroyées. Huit prêts bonifiés accordés en fin d'année 2023 (7,89 M€) n'ont pas pu faire l'objet d'une consommation depuis le programme avant la fin de gestion. La consommation interviendra en 2024.